

**COMMUNE DE BERSTETT
ASSOCIEES
REGISTRE DES ARRÊTÉS du MAIRE**

**ARRETE DU MAIRE N°25/2026
Portant délégation de signature**

Le Maire de BERSTETT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Freddy BOHR en qualité de Maire délégué de Gimbrett, en date du 20 mars 2026,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2007 concernant l'institution du permis de démolir et la soumission des clôtures à déclaration préalable,

ARRETE

Article 1^{er}

M. Freddy BOHR, Maire délégué de Gimbrett, est délégué à l'urbanisme pour le village associé de Rumersheim à partir du 23 mars 2026 et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, pour ce même village, les fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols suivantes énoncées au code de l'urbanisme :

- Participations à la réalisation d'équipements publics exigibles à l'occasion de la délivrance d'autorisations de construire ou d'utiliser le sol, article L 332-6 et suivants,
- Certificats d'urbanisme, article L 410-1 et suivants,
- Permis de construire et d'aménager, déclarations préalables y compris pour les clôtures, article L 423-1 et suivants,
- Lotissements, article L 442-1 et suivants,
- Permis de démolir, articles L 451-1 et suivants,
- Courriers et autorisations relatifs aux permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables et des autres autorisations d'urbanisme qui y sont liées et qui sont énoncées ci-dessus.

Article 2 :

Délégation permanente est également donnée pour le village de Gimbrett à M. Freddy BOHR, Maire délégué de Gimbrett pour les matières suivantes :

- Suivi des travaux de voirie et de tout chantier de travaux dans le village de Gimbrett
- Suivi de l'entretien des espaces verts et du fleurissement en lien avec le service technique
- Suivi des affaires liées à la chasse
- Suivi des affaires liées au cimetière
- Suivi de l'aménagement des chemins et itinéraires cyclables en lien avec le service de l'urbanisme et de communes

Accusé de réception en préfecture
057-2167403/2026-034-ARR-M-2026-25-2026
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026

Article 3 :

M. Freddy BOHR a également délégation de signature à partir du 23 mars 2026 pour le suivi des affaires rurales, agricoles et foncières du village de Gimbrett : entretien des chemins ruraux, relations avec l'association foncière de Gimbrett, les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers.

Article 4 :

Le secrétaire général est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Saverne.

Fait à Berstett, le 23 mars 2026

Madame Le Maire,

Valentine Erné-Heintz



Notifié le 23-03-2026.....

Signature du Maire délégué :

Transmis au représentant de l'État le

Accusé de réception en préfecture
067-216700344-20260325-ARRMD23032026FB-AR
Date de télétransmission : 25/03/2026
Date de réception préfecture : 25/03/2026